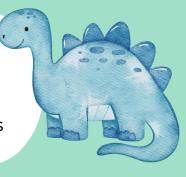
LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION FOETALE

Avec Géraldine COFFE, Psychologue & Alice FOUCHARD, Etudiante en psychologie

Le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)
représente les incidences sur le cerveau et le corps pouvant
survenir chez une personne qui a été exposée à l'alcool
survenir chez une personne qui a été exposée à l'alcool
durant sa vie dans l'utérus. Ce trouble est souvent invisible
durant sa vie dans l'utérus. Ce trouble est souvent invisible
sans indicateur extérieur et peut être confondu avec d'autres
troubles. Il n'est pas héréditaire.



Un spectre

La notion de **spectre** dans le TSAF émet l'idée qu'il y a des **manifestations et des degrés variables.** Le TSAF couvre un **large panel de signes et symptômes,** ainsi chaque personne présentant un TSAF va le manifester de façon singulière.

Signes et symptômes

Ils sont divers et dépendants de la sévérité du trouble. Une personne atteinte de TSAF peut présenter des difficultés de concentration, dans les apprentissages scolaires et de la vie quotidienne, à mesurer la conséquence de ses actes, avoir des comportements impulsif,..

Sur le plan somatique, la personne peut avoir des **problèmes visuels, rénaux, auditifs, cardiaques ou encore osseux**.

Un faible pourcentage de personne montre des traits physiques caractéristiques du TSAF : une lèvre supérieure mince, des petits yeux ou courte distance entre les yeux, absence partielle ou totale du sillon entre la lèvre supérieure et le nez.

Pour aller plus loin :

https://www.canada.ca/fr/santepublique/services/maladies/troublesspectre-alcoolisation-foetale.html

Diagnostic

Le TSAF peut être difficile à diagnostiquer car les manifestations sont variables et il n'existe aucun test simple et unique pour le diagnostic, à ce jour.

Une équipe pluridisciplinaire peut réaliser différentes évaluations afin de poser le diagnostic : médecin, psychologue, travailleur·se social·e, ergothérapeute, orthophoniste,...

A noter, le QI n'est pas un indicateur pour diagnostiquer un TSAF.

Recommandation

Il n'y a pas de consommation minimale définie où le foetus n'encourrait aucun risque. La recommandation est donc un **arrêt total** de la consommation d'alcool pendant la grossesse car même ponctuellement elle présente un risque. En cas de difficulté pour l'arrêt de la consommation d'alcool, des addictologues peuvent vous aider.

Accompagnement

En cas de suspicion ou de consommation d'alcool durant la grossesse, ne pas hésiter à consulter son pédiatre, médecin traitant ou autres professionnel·les de santé.